



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion du lundi 25 février 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL

APPEL A CANDIDATURE FINALE de la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL SAISON 2018-2019

Dans le cadre de l'organisation par la LPIFF de la Finale de la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL qui aura lieu sur la semaine 27 MAI au 1^{er} JUIN 2019, la Commission demande aux clubs souhaitant accueillir cette manifestation de faire acte de candidature.

Les candidatures sont à adresser à la Commission pour le 15 avril (dernier délai).

La Commission Régionale Futsal est chargée, en collaboration avec la Direction Générale, le Secrétariat Général et le Département des Activités Sportives de la LPIFF, d'étudier chaque candidature.

Les clubs souhaitant faire acte de candidature peuvent demander le cahier des charges de cette manifestation par courriel à l'adresse suivante competitions@paris-idf.fff.fr

21328457 PARIS 14 FUTSAL 1 / PARIS METROPOLE 1 du 22/03/2019

Suite au forfait général de l'équipe de PARIS METROPOLE 1 en championnat, la Commission déclare cette équipe forfait pour la Coupe.

PARIS 14 FUTSAL 1 qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT**Régional 1****20528600 FUTSAL PAULISTA 1 / PARIS METROPOLE 1 du 23/02/2019**

Lecture de la Feuille de Match Informatique et du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission enregistre le forfait non avisé de PARIS METROPOLE 1.

3^{ème} forfait engendrant le forfait général de cette équipe.

La Commission fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF :

« Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les 3 dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. »

Régional 3**Poule A****20528897 VITRY CA 1 / CROSNE FUTSAL 1 du 16/02/2019**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel.

La commission entérine le score du match :

VITRY CA 1 : 7 buts.

CROSNE FUTSAL 1 : 4 but.

De plus, tous les joueurs ont participé à la rencontre.

Transmis à la CRD pour l'enregistrement de l'avertissement.

20528899 LES ARTISTES FUTSAL 2 / VILLABE ES 1 du 23/02/2019

Lecture de la Feuille de Match Informatique, du courriel de VILLABE ES et du rapport de la permanence téléphonique.

La Commission enregistre le forfait non avisé du club de VILLABE ES 1 (1^{er} forfait) et précise que le coup d'envoi de cette rencontre n'a pas été changé, 19h15 étant l'horaire du coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile de l'équipe des ARTISTES FUTSAL 2.

Futsal Féminin – Feuille de match en retard – phase 1

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous de match perdu par pénalité après 2 rappels :

1^{er} rappel :

Poule A

21050358 KB FUTSAL 1 / DIAMANT FUTSAL 1 du 12/02/2019

Futsal U18 – Feuille de match en retard – phase 1

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous de match perdu par pénalité après 2 rappels :

1^{er} rappel :

Poule C

21049046 KARMA SC / CHAMPS FUTSAL du 16/02/2019

Futsal U18 – phase 2

Courriel de KB FUTSAL – 581812

La Commission prend connaissance de la demande du club de participer à la Phase 2 du Critérium Futsal U18 et donne un avis favorable.

L'équipe intègre la poule C à la place de l'exempt.

Poule C

21358747 PERSANAISE CFJ 1 - B2M FUTSAL 1DU 06/04/2019

Demande via Footclubs de PERSANAISE CFJ 1 pour reporter le match au 20/04/2019 en raison de l'indisponibilité du gymnase.

Accord de la Commission sous réserve de la réception d'une attestation d'indisponibilité du gymnase.